

Réunion du 21 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurat
(s) :

Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BIES, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

N° CG/2011/24 -

- L'Agenda 21 du Bas-Rhin - Edition 2011/2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- prend acte de la réelle mobilisation en faveur du développement durable suscitée par la démarche "Agenda 21" et des points à améliorer pour renforcer son efficacité

- confirme sa volonté d'intégrer le développement durable dans l'ensemble de ses actions et de ses politiques publiques

- approuve les nouveaux enjeux de l'Agenda 21 :

- . Enjeu 1 - Assurer une gouvernance efficace de la démarche : pilotage
- . Enjeu 2 - Infléchir les pratiques internes : exemplarité et formation
- . Enjeu 3 - Développer la prise en compte du développement durable dans les projets et politiques du Département et de ses partenaires
- . Enjeu 4 - Rendre compréhensible et désirable l'engagement en faveur du développement durable

- décide la mise en œuvre d'un Agenda 21 de deuxième génération, sous l'égide d'un Comité de pilotage associant les quatre vice-présidents de pôle et les cinq directeurs généraux adjoints de pôle

- approuve le plan d'actions proposé pour l'Agenda 21 de deuxième génération, tel qu'il est présenté dans le document annexé au rapport, intitulé "L'Agenda 21 du Bas-Rhin - Edition 2011/2012", et dont les grandes lignes sont les suivantes :

1) Projets élaborés et arrêtés :

- . Bonus énergie : améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans les collèges - volet accompagnement
- . Prévenir et valoriser les déchets des collèges
- . Mettre en œuvre un plan de communication interne de la démarche zéro pesticide
- . Développer les clauses d'insertion dans les marchés du Département
- . Expérimenter un marché d'insertion professionnelle
- . Evaluer le Plan de déplacements entreprise "Mobiléo" et pérenniser les actions efficaces
- . Inciter les agents du Département à covoiturer
- . Schéma directeur de covoiturage - Inciter les Bas-Rhinois à covoiturer
- . Inciter les établissements sociaux à réduire leur consommation d'énergie
- . "Quartier Plus 67" : établir et formaliser l'application des critères de développement durable pour la sélection des projets
- . Accompagnement social : sensibiliser les publics précaires aux économies d'énergie
- . Mettre en œuvre la démarche "Eco-route" pour les grands projets d'infrastructures routières
- . Améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans les bâtiments départementaux
- . Démarche "Technologies de l'information et de la communication (TIC) et santé" : explorer et développer les partenariats avec les organismes privés
- . Faire de la fête du "Tournant du Rhin" une manifestation éco-responsable
- . Inciter et aider les partenaires du Département à intégrer des clauses d'insertion dans leurs marchés
- . Elaborer et mettre en œuvre l'Agenda 21 du Château du Haut-Koenigsbourg
- . Susciter et accompagner la mise en œuvre d'Agendas 21 dans les collèges
- . Renforcer les échanges et mutualiser les bonnes pratiques entre les Agendas 21 du Département

2) Projets à finaliser ou à élaborer :

- . Bonus énergie : améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans les collèges - volet calcul des dotations
- . Mettre en œuvre un programme de travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments départementaux
- . Optimiser la valorisation et le traitement des déchets d'exploitation des routes
- . Définir et mettre en œuvre un plan de gestion différenciée des dépendances vertes des routes
- . Définir et mettre en œuvre un plan de gestion différenciée des espaces verts des collèges
- . Définir et mettre en œuvre un plan d'actions en matière de tourisme durable
- . Accompagnement social : inciter les publics précaires à consommer autrement
- . Développer l'articulation entre le Transport en site propre Ouest (TSPO) et les territoires traversés, en matière de transport, d'aménagement et d'urbanisme
- . Renforcer la prise en compte du développement durable dans la deuxième génération des contrats de territoire
- . Intégrer les principes du développement durable dans les prestations du Parc départemental d'entretien des cours d'eau d'Erstein
- . Accompagner les collectivités qui se dotent d'une démarche territoriale globale de développement durable

- demande que ce plan d'actions soit évalué et que de nouveaux objectifs puissent être fixés par l'assemblée sur une base annuelle.

Le Conseil Général donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre des projets et en conséquence, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110621-57895-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/11